

DÉCISION DE LA COMPOSITION DU JURY
DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
D'OUVRIER PRINCIPAL DE 2ème classe
- spécialité « Entretien-Hygiène »

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres, en date du 5 août 2022 portant ouverture d'un concours externe sur titres d'ouvrier principal de 2ème classe - spécialité « Entretien-Hygiène ».

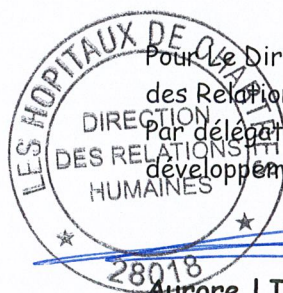
DÉCIDE

Article 1 : La composition du jury est fixée comme suit :

- **Madame Aurore Limon-Maritorena**, Responsable du Pôle Social par intérim aux Hôpitaux de Chartres, présidente ;
- **Madame Corinne Ropital**, Technicienne de laboratoire cadre supérieure de santé paramédical aux Hôpitaux de Chartres ;
- **Madame Marie-Cécile Philippon**, Adjointe des cadres hospitaliers chargée des mobilités professionnelles aux Hôpitaux de Chartres;
- **Monsieur Alain Bourge**, Technicien supérieur hospitalier 2ème classe à la Cuisine Centrale des Hôpitaux de Chartres

Article 2 : Le Directeur des Relations Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Chartres, le 10 janvier 2023



Pour le Directeur-Adjoint de la Direction
des Relations Humaines,
Par délégué, la Responsable du Pôle
développement social par intérim

Aurore LIMON MARITORENA